

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 5 FEVRIER 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt et le cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu-sur-Mer s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Roger ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Guérino PIROMALLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO.

QUORUM : 13

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 30 janvier 2020

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, il demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Lucien BERALDO
- Liliane BERALDO née BERTON
- Roberte BETTI née MERLUZZI
- Max PRATI
- Georges LAIOLO
- Christiane POURADIER née VALLE

Il rappelle ensuite le mariage célébré de :

- Dorian MAISACK et Clément VAUTEL
-

Et enfin les naissances de :

- Yan, fils de Anja SCHILLING et Ugo NOCERA
- Charles, fils de Stefanie BOOTH et Frédéric PONT
- Otto, fils de Hattie NICHOLSON et Daniel WALTON
- Adam, fils de Charlotte CREUX et Elyes BERRIRI
- César, fils de Cécile GAUTIER et François GAYTTE

o o

INFORMATIONS

- Remerciements de l'Ehpad Public de Villefranche, M. Desmots, pour les colis festifs offerts aux résidents berlugans à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

I – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée prend acte du compte-rendu

II - FESTIVAL DU RECIT DE VOYAGE « AU TOUR DU MONDE » - 6^{ème} EDITION
3 ET 4 AVRIL 2020 ; REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX PARTICIPANTS

Rapporteur : Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire

Adopté à l'unanimité.

III - CIMETIERE : CONVERSION DE CONCESSIONS TEMPORAIRES EN
PERPETUELLES

Rapporteur : Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint

Il est proposé de fixer le tarif de la concession trentenaire de 4 places convertie en concession à perpétuité à 35.000,00 euros.

Il est proposé de fixer le tarif de la concession cinquantaire de 5 places convertie en concession à perpétuité à 43.750,00 euros.

Adopté à l'unanimité.

IV - MULTI-ACCUEIL « LES PETITS MALINS » : MISE A JOUR DU
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mme Arzu-Marie PANIZZI, Adjoint au Maire

Adopté à l'unanimité.

V - SURVEILLANCE DES PLAGES : CONVENTION AVEC LE SDIS DES ALPES-
MARITIMES : SAISON ESTIVALE 2020

Rapporteur : Monsieur Michel CECCONI, Conseiller Municipal

Adopté à l'unanimité.

VI - FINANCEMENT – CONCOURS FINANCIER – ASSOCIATION DIOCESAINE
DE NICE – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE, D'ACCESSIBILITE ET DE MISE
EN HORS D'EAU DES LOCAUX ATTENANT A L'EGLISE DU « SACRE-CŒUR »
DE BEAULIEU-SUR-MER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé le versement d'un concours financier d'un montant de 73.000 € TTC (soixante-treize mille euros) à l'association Diocésaine de NICE, afin de contribuer au financement des travaux de mise en sécurité, d'accessibilité PMR et de mise en hors d'eau des locaux affectés au culte public, dépendances de l'église « Sacré-Cœur de Beaulieu ».

Adopté à l'unanimité.

VII - DETERMINATION DES CONDITIONS DE CESSION DES PHOTOGRAPHIES ISSUES DE LA PHOTOTHEQUE MUNICIPALE AUX CANDIDATS POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020

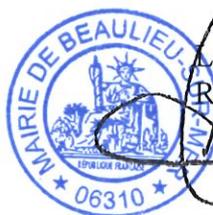
Rapporteur : Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint

Il est proposé un tarif unitaire d'une photographie issue de photothèque municipale comme suit :

- photographie format JPEG transmise par voie dématérialisée : 0,20 € TTC,
- coût de traitement : 20 € TTC par demande,
- fourniture clé USB de la commune : 5 € TTC

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.



Le Maire,
Roger ROUX